Bilan Qualité 2014

D'où vient l'eau que vous consommez?



Nombre de conformité : 5 sur 5 analyses. Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

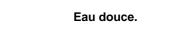


Valeurs mesurées : mini. : 4 °F - maxi. : 5 °F Références de qualité maxi. : aucune



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 2 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



hos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2014.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2014.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité. Votre réseau : LE BOURGET EN HUILE appartient à : SYNDICAT DE LA ROCHETTE est exploité par : SYNDICAT DE LA ROCHETTE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

LA RICHESSE

PLANAZ

Traitement: Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.